



MODELE DE REGLES ET DE CONSIGNES DU PLAN DE REPRISE DES ACTIVITES

L'ensemble des règles et des consignes s'appliquent en suivant les protocoles de santé publique « coronavirus ».

- Pratique individuelle dans la limite de groupes de 10 personnes en même temps sur un même lieu
- Tout participant ne peut pas accéder sans son masque, sans son gel hydro-alcoolique ou/et moyen pour se laver les mains avec du savon
- Toute rencontre ou compétition se déroule dans le respect des règles de distanciation sociale
- Les rencontres et les compétitions sont composés de groupement de 10 personnes
- Un registre journalier est tenu des présents
- Port du masque et/ou de la visière est obligatoire sur le lieu de l'activité si non-possibilité de respecter la distance de 1 m
- Les participants utilisent exclusivement leur propre matériel
- La zone de pilotage est définie pour respecter la distanciation sociale entre chaque participant
- Port du masque et de lunettes larges ou de la visière protectrice lors du pilotage
- Tout matériel touché est après utilisation désinfecté
- Une poubelle spécifique aux moyens de protection jetables est mis à disposition
- Aucun moyen de protection à usage unique (masque, gants, serviette nettoiyante, etc.) n'est jeté sur la voie publique

Conseil d'utilisation du gel hydro-alcoolique règlement CE n°1272/2008

- Pas d'utilisation de gel hydro-alcoolique en présence de modèle à machine à vapeur ou produisant un point chaud (étincelle, arc électrique, bougie, etc.)
- 5 lavages consécutifs au gel suivi d'un lavage au savon
- Le liquide et ses vapeurs sont inflammables
- La cigarette et le vapotage sont interdits dans les activités et à proximité CE n°1907/2006 P00484V02/02
- Provoque une irritation des yeux
- Tenir hors de la portée des enfants